Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 13 (1905)

Heft: [2]

Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliographie.

Le Monete di Venezia descritte ed illustrate, da Nicolo Papadopoli-Adolbrandini, coi desegni di C. Kunz. Parte II, da Nicolò Tron a Marino Grimani (1472-1605). Venise, 1907, in-4° de 840 pages, avec 51 planches.

Nous avons rendu compte, en son temps [1], de la première partie de cette importante publication qui a donné l'histoire du monnayage de Venise, dès l'origine sous Louis-le-Pieux, jusqu'au règne du doge Christophe Moro (1462-1471).

Depuis lors et pendant treize années, l'auteur a continué de patientes recherches, recherches d'archives surtout, car, pour ce qui est des monnaies, il les avait presque toutes sous la main, soit au Musée municipal de Venise, soit dans sa propre collection, une des plus complètes qui existent en monnaies vénitiennes.

Aujourd'hui, il nous donne la seconde partie de cette publication, qui s'étend de Nicolas Tron (1472-1474) à Marin Grimani (1595-1605). Le plan de cet ouvrage est connu. Pour chaque doge, M. Papadopoli donne l'histoire du règne, les principaux événements politiques qui l'ont signalé, puis les ordonnances monétaires, établissant le titre, le poids et parfois le type des monnaies décrétées, ainsi que la valeur relative des pièces les unes vis-à-vis des autres. Viennent ensuite les descriptions, où, pour chaque espèce de monnaie, on trouve le titre, le poids en grammes et en grains vénitiens. Le chapitre se termine par une liste bibliographique des ouvrages où se trouvent mentionnées ou décrites les monnaies du règne par des auteurs précédents.

Après le chapitre final, on trouve parfois un cul-de-lampe sous forme d'une bulle ducale appartenant au doge dont on vient de traiter les monnaies.

Il y a donc autant de chapitres détachés qu'il y a de doges et, dans chacun d'eux, l'auteur reprend chaque monnaie traitée au chapitre précédent, en indiquant chaque fois le titre, le poids et, s'il y a lieu, les modifications qui y ont été apportées. Il en résulte sans doute quelques répétitions et l'obligation pour le lecteur qui suit les destinées d'une monnaie de chercher ce qui la concerne dans une foule d'endroits différents.

[1] *Revue suisse de numismatique*, 4e année, 1894, p. 77.

On comprend bien que l'auteur ne pouvait guère traiter autrement son sujet. Il est vrai qu'il aurait pu briser les suites historiques au profit de l'histoire d'une même monnaie ; il a préféré briser l'histoire de la monnaie et conserver intactes les suites historiques, et nous ne pouvons pas l'en blâmer, d'autant plus que les tables de la fin du volume conduisent promptement aux endroits de l'ouvrage qui traitent successivement du même sujet.

Les renseignements que fournit cette belle étude sur les monnaies de Venise sont donc infiniment variés et précieux. Voici quelques notes, prises au cours d'une première lecture. Nous plaçons en regard du nom du doge celui des nouvelles monnaies battues sous son règne, avec quelques renseignements sur la partie métrologique.

Nicolas Tron (1472-1473). Le *ducat*, à $^{1000}/_{1000}$, du poids de 3 gr. 56, qui, dès l'origine jusqu'à Marin Grimani et plus tard encore, conserve le même titre et à peu près le même poids. On se rappelle que le premier *ducat* fut frappé en 1284 par Jean Dandolo, tandis que le premier *florin* avait été frappé à Florence en 1252 et la première monnaie d'or depuis Charlemagne, l'*augustale*, par Frédéric II, pour son royaume sicilien, avec le concours des graveurs anonymes d'Amalfi, en 1231.

La *lire* ou *trona* d'argent et la *demi-lire*, à 0,948, du poids de 6 gr. 52 et 3 gr. 26.

Le *soldino*, de même titre, du poids de 0 gr. 326.

Le *double-bagattino*, de billon, du poids de 0 gr. 578.

Le *bagattino*, de cuivre, du poids de 2 gr. 58.

Nicolas Marcello (1473-1474). La *demi-lire* prend le nom de *marcello* et gardera par la suite cette dénomination.

Pierre Mocenigo (1474-1476). La *lire* se nomme *mocenigo* et gardera cette dénomination.

Auguste Barbarigo (1486-1501). Le *quattrino-bianco*, pour Vérone et Vicence, monnaie de billon, au titre de 0,156, du poids de 0 gr. 621.

Le *denier*, pour Brescia, en billon, au titre de 0,156 et du poids de 0 gr. 375.

Le *denier*, pour Vérone et Vicence, en billon, à 0,052, du poids de 0 gr. 452.

Léonard Lorédan (1501-1521). Le *demi-ducat*, au même titre que le *ducat*, du poids de 1 gr. 753.

Les *seize*, *huit* et *quatre-soldi*, au titre de 0,948, du poids de 4 gr. 87, 2 gr. 44 et 1 gr. 22.

André Gritti (1523-1528). L'*écu d'or*, au titre de 0,917, du poids de 3 gr. 40. Le *demi-écu*, au même titre, poids 1 gr. 70. Le *dix-huit-soldi*, à 0,948, du poids de 4 gr. 48. Le *neuf-soldi*, au même titre, poids 2 gr. 44. Le *quatre-et-demi-soldi*, au même titre, poids 1 gr. 22. Le *six-soldi*, même titre, poids 1 gr. 625. Le *quatre-soldi-nouveau* et le *deux-soldi-nouveau*, au même titre et du poids de 1 gr. 08 et 0 gr. 541.

François Dona (1545-1553). Le *ducat* prend le nom de *sequin*.

Jérôme Friuli (1559-1567). Le nom de *ducat* désigne une monnaie d'argent, au titre de 0,948, du poids de 32 gr. 90; le *demi-ducat*, au même titre et du poids de 16 gr. 45; le *quart-de-ducat*, au même titre, du poids de 8 gr. 22.

Pierre Loredan (1567-1570). Le *quart-de-sequin*, au même titre que le sequin, du poids de 0 gr. 873.

Aloys Mocenigo (1570-1577). Le *double-sequin*, au même titre que le sequin et du poids de 6 gr. 98. Le *quarante-soldi*, soit deux lires, premier type, au titre de 0,948 et du poids de 9 gr. 04. Second type, de Sainte-Justine, au même titre et de même poids.

Sébastien Vénier (1577-1578). Le *vingt-soldi*, au type de Sainte-Justine, au titre de 0,948, du poids de 4 gr. 52.

Nicolas de Ponte (1578-1585). L'*écu-de-huit-lires*, au type de Sainte-Justine, à 0,948, du poids de 36 gr. 38. Le *demi-écu*, le *quart-d'écu*, le *huitième-d'écu* et le *seizième-d'écu*, du poids de 18 gr. 19, 9 gr. 09, 4 gr. 54 et 2 gr. 27.

L'*écu-à-la-croix* de six lires, même titre, du poids de 31 gr. 82; le *demi-écu-à-la-croix*, même titre, poids 15 gr. 91.

Pascal Cicogna (1585-1595). Le *trente-deuxième-d'écu* de six soldi, au type de Sainte-Justine, même titre que ci-dessus et poids 18 gr. 13.

Marin Grimani (1595-1605). La *gazetta*, de deux soldi, au type de Sainte-Justine, titre 0,948 et poids 4 gr. 54.

Il nous faudrait encore parler des monnaies anonymes, dont la plus ancienne est un *bagattino* concave, sans initiale, mais qu'on attribue

généralement à Christophe Moro (1462-1471), puis des séries dont un grand nombre portent les initiales de l'intendant de la Monnaie, pièces frappées soit pour Venise et pour l'État entier, soit seulement pour les possessions de terre ferme et d'outremer.

Après la partie numismatique proprement dite, viennent 180 pages de documents provenant des archives de l'État. Ces documents sont, pour la plupart, extraits des Registres du Conseil des Dix ou de ceux des délibérations du Sénat. On trouve enfin des tables indiquant la valeur des monnaies d'argent et d'or, aux différentes époques, la liste des intendants de la Monnaie, le temps pendant lequel ils ont fonctionné et les lettres dont ils signaient les monnaies.

L'auteur a cru devoir terminer son livre en indiquant le prix actuel des monnaies de Venise, renseignements qui seront sans doute appréciés des collectionneurs.

L'ouvrage de M. Papadopoli est supérieurement illustré par 51 planches, gravées jadis par l'antiquaire C. Kunz. On ne saurait désirer mieux. L'impression typographique du texte, due à la librairie Emiliana, est fort soignée, et le reproche que nous adressions dans le temps à l'auteur, ou plutôt à son imprimeur, d'avoir assez faiblement rendu les légendes en caractères gothiques, n'est certes plus à faire aujourd'hui.

Remercions l'auteur, en terminant, pour le beau monument qu'il vient d'élever à sa patrie, ainsi qu'à la numismatique italienne, et souhaitons-lui bon courage pour achever cette magistrale publication.

EUG. D.

Bibliothèque.

Ouvrages reçus de juin 1906 à fin mars 1907[1].

PÉRIODIQUES

ALLEMAGNE. *Berliner Münzbl.*, neue Folge, 1906, nos 54—60; 1907, nos 61—64.

Blätter für Münzfreunde, 1906, nos 5—12; 1907, nos 1—3.

Mittheilungen der bayer. numismatischen Gesellschaft, XXVe année, 1906-1907, in-8 de XII et 85 p. avec 1 carte et 6 pl.

Sitzungsberichte der numismatischen Gesellschaft zu Berlin, 1906. Berlin, 1906, br. in-8 de 34 p. avec fig. dans le texte. Extr. de la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XXVI.

Zeitschrift für Numismatik, t. XXV, liv. 4. (M. Paul-Ch. Strœhlin.)

[1] Les envois doivent être adressés au local, rue du Commerce, 5, à Genève.